



15ème législature

Question N° : 25637	De Mme Stéphanie Kerbarh (La République en Marche - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >État	Tête d'analyse >Processus de consultation du public	Analyse > Processus de consultation du public.
Question publiée au JO le : 31/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 20/10/2020 Date de renouvellement : 26/01/2021 Date de renouvellement : 18/05/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Stéphanie Kerbarh appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les améliorations possibles du processus de consultation du public. En effet, la Commission nationale du débat public a émis le 19 décembre 2019 un avis sur les consultations en ligne, qui porte notamment plusieurs recommandations sur l'information du public et la reddition des comptes. Ainsi, elle souhaiterait connaître les évolutions qu'elle portera sur le processus de consultation du public suite à l'avis de la Commission nationale du débat public.